SIGNALISATION ROUTIÈRE
LA ROUTE DES VACANCES

EN ÉTÉ

Interdit aux caravanes

Distance de sécurité à respecter

Passage d'animaux sauvages

Fin d'autoroute

Risque d'incendie

Voie verte

Emplacement d'arrêt d'urgence dans un tunnel

Voie avec paiement par télépéage

Camping pour tentes, caravanes et autocaravanes

Poste de secours

EN HIVER

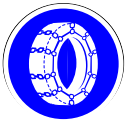
Chaînes à neige obligatoires

Danger non spécifié : vigilance

Conditions d'équipement pour franchir le col

Danger : chutes de pierre

Gare de téléphérique

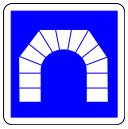
Entrée d'un tunnel demi-tour interdit

Voie de détresse à droite

Danger : descente dangereuse

SPÉCIAL MONTAGNE

Priorité au véhicule montant. Mais si on ne peut pas se croiser, le plus léger (voiture) laisse passer le plus imposant (un camion ou un car). Et si elle existe, la place d'évitement est rejointe par celui qui en est le plus proche.

CIRCULER EN HIVER

Du 1er novembre au 31 mars, tout conducteur circulant dans certaines régions (montagne ou climat froid), là où les panneaux le signalent, doit équiper son véhicule (voiture, utilitaire, camping-car…) de pneus hiver ou détenir des chaînes.

Panneaux d'entrée et de sortie des zones concernées par cette règle.

INFORMATION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Signalisation permettant de vérifier la distance de sécurité

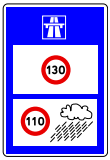

Limitations de vitesse sur autoroute

Signal d'une zone où la vitesse est contrôlée par des radars automatiques

Toujours s'éloigner, en laissant un « corridor de sécurité », d'un véhicule :
- arrêté sur la bande d'arrêt d'urgence,
- circulant avec les feux de détresse allumée,
- en intervention,
- ou équipé de feux spéciaux.

DIRECTION ET LOCALISATION

Direction de l'accès à l'autoroute

Direction d'une ville d'importance locale

Avertissement de bifurcation autoroutière

Signalisation d'itinéraire bis

Signalisation de fin d'itinéraire bis

Présignalisation d'un sens giratoire

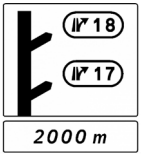

Avertissement de sorties rapprochées

N.B. Lorsque de grandes difficultés de circulation se cumulent, la circulation des grands axes est déviée vers les itinéraires bis

SIGNALISATION TOURISTIQUE

Village étape (label officiel)

Plage

Point de mise à l'eau d'embarcations légères

Produits du terroir

Parc national

Musée de France (appellation officielle)

Itinéraire touristique

Lieu touristique avec direction à suivre

FLASHEZ-MOI

association PRÉVENTION ROUTIÈRE
www.preventionroutiere.asso.fr

ASSURANCE PRÉVENTION
Ensemble agir, chaque jour prévenir
www.assurance-prevention.fr

Ne pas jeter sur la voie publique - Juillet 2025 - Impression Groupe PRENANT – Création Émilie Corbier